



Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO)

Strasbourg, 10 septembre 2016

GREVIO/Inf(2016)LD8

Liste des décisions adoptées lors de la 8e réunion (Strasbourg, 7-10 novembre 2016)

L'ordre du jour de la 8e réunion, tel qu'il a été adopté, figure en annexe.

Point 9 de l'ordre du jour Information sur les activités du Groupe de rédaction sur les mutilations génitales féminines et le mariage forcé (CDDH-MF)

Ayant été informés des développements récents concernant les activités du Groupe de rédaction sur les mutilations génitales féminines et le mariage forcé (CDDH-MF), les membres du GREVIO décident de mandater la Secrétaire exécutive du mécanisme de monitoring de la Convention d'Istanbul pour représenter le GREVIO devant le CDDH à l'occasion de 86e réunion du Comité (6-9 décembre 2016).

Point 12 de l'ordre du jour Débat thématique autour de l'article 36 de la Convention d'Istanbul sur la violence sexuelle, y compris le viol

Suite à une présentation de Mme Françoise Brié, les membres du GREVIO tiennent un débat sur l'infraction de la violence sexuelle, y compris le viol, telle qu'elle est définie dans la Convention d'Istanbul. En relation avec ce sujet, les membres du GREVIO débattent de la question de l'âge et du consentement en rapport avec l'infraction de viol, avec la participation de Mme Gioia Scappucci, Secrétaire Exécutive de la Convention de Lanzarote. Le GREVIO s'accorde pour inclure cette question dans la liste des questions à débattre lors de réunions futures.

Point 14 de l'ordre du jour Dialogues étatiques

Les membres du GREVIO sont invités examinent les rapports soumis par l'Autriche et Monaco conformément à l'article 68, paragraphe 1 de la Convention et entament un dialogue avec les représentants étatiques de ces deux pays en conformité avec le paragraphe 2 de cet article.

Point 15 de l'ordre du jour Communications reçues contenant des informations pour examen par le GREVIO

Les membres du GREVIO décident des suites à donner aux communications reçues en conformité avec les modalités indiquées au document GREVIO(2016)17.

Point 16 de l'ordre du jour Désignation de rapporteurs

Eu égard au calendrier provisoire de l'évaluation de référence (document IC/Inf(2016)2), les membres du GREVIO désignent dix nouveaux rapporteurs pour le Monténégro, la Turquie, la Suède, le Portugal et la Bosnie-Herzégovine. Par la même occasion, ils désignent un substitut rapporteur pour chaque pays pour lequel ils ont désignés des rapporteurs, à l'exception du Portugal.

Point 20 de l'ordre du jour Questions diverses

Suite à une communication de la Rapporteuse Spéciale des Nations Unies sur la violence à l'égard des femmes, ses causes et conséquences, proposant un appel commun des organismes internationaux et régionaux œuvrant pour mettre fin à la violence contre les femmes, les membres du GREVIO expriment leur soutien cet appel dans les termes convenus tels qu'ils figurent au document distribué en réunion.

Le GREVIO convient que le membre du GREVIO ayant la nationalité de l'Etat partie soumis à évaluation ne prendra pas part au dialogue avec les représentants de l'Etat concerné.

ANNEXE

Ordre du jour de la 8e réunion du GREVIO

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux
3. Adoption du rapport de la 7^e réunion du GREVIO et questions soulevées
4. Rapport oral du Bureau
5. Questions administratives et budgétaires
6. État des signatures et ratifications de la Convention
7. Informations sur les activités de coopération du Conseil de l'Europe présentant un intérêt pour le GREVIO
8. Informations sur les activités d'organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales présentant un intérêt pour le GREVIO
9. Information sur les activités du Groupe de rédaction sur les mutilations génitales féminines et le mariage forcé (CDDH-MF)
10. Échange de vues avec l'Expert de haut niveau du Conseil de l'Europe en matière d'intégration de la dimension de genre
11. Échange de vues avec des représentants de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)
12. Débat thématique autour de l'article 36 de la Convention d'Istanbul sur la violence sexuelle, y compris le viol
13. Préparation des deux dialogues étatiques
 - a. Préparation du dialogue avec des représentants étatiques de Monaco
 - b. Préparation du dialogue avec des représentants étatiques de l'Autriche
14. Dialogues étatiques
 - a. Dialogue avec des représentants étatiques sur le rapport soumis par Monaco, en conformité avec l'article 68, paragraphe 2 de la Convention
 - b. Dialogue avec des représentants étatiques sur le rapport soumis par l'Autriche, en conformité avec l'article 68, paragraphe 2 de la Convention
15. Communications reçues contenant des informations pour examen par le GREVIO
16. Désignation de rapporteurs
17. Formation des membres du GREVIO
18. Dates des prochaines réunions

- 19. Points à inscrire à l'ordre du jour de la 9^e réunion**
- 20. Questions diverses**
- 21. Approbation de la liste des décisions adoptées lors de la 8^e réunion**